



Note de département

GIS | N° 2020-21

Décision du 28 septembre 2020

Décision n° GIS 2020-21 du 28 septembre 2020 portant délégation de signature du Directeur du département Gestion et Innovation Sociales [GIS] au Responsable de l'unité Affaires et Relations sociales [ARS]

Le Directeur du département Gestion et Innovation Sociales,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-64 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur général adjoint, directeur du département Gestion et Innovation Sociales par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à :

- Mme Isabelle Caroff, Responsable de l'unité l'unité ARS,
- Mme Claire Léquipé, Responsable de l'entité Management des IRP et Relations Sociales,
- Mme Virginie Engrand, Responsable de l'entité Conseil et Contentieux en Droit Social.

à l'effet de valider et signer, en son nom, notamment dans les outils informatiques comptables, les factures produites dans le cadre des conventions pour lesquelles l'unité ARS de la RATP est prestataire, d'un montant inférieur à 150 000 euros.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2019-44 » en date du 17 octobre 2019.



Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 28 septembre 2020

Jean AGULHON
Directeur du département GIS